

# Stagnation de l'immigration légale en France en 2006, selon le Haut Conseil à l'Intégration



AP - Vendredi 14 mars, 17h17

PARIS - En 2006, 184.134 immigrés sont entrés légalement en France, soit autant qu'en 2005, selon un rapport rendu public vendredi par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) qui note une "stabilisation" de l'immigration légale (-0,05%).

Mais cette stabilisation du nombre d'entrées d'étrangers obtenant des titres de séjour d'un an et plus masque "des évolutions contrastées selon les motifs d'entrées", remarque l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration.

Ainsi, on note une baisse des entrées au titre de l'asile (-47%, soit -6.413 personnes) et des entrées pour "motifs divers" (-10,3%, soit -764 personnes). En revanche, des progressions sont constatées concernant les admissions au séjour pour raisons familiales (+4,8%, soit +4.612 personnes), celles au titre du travail (+15,2%, soit +1.534 personnes) et les entrées d'étudiants (+2,5%, soit 1.179 personnes).

Dans une interview à "20 minutes" vendredi, la présidente du HCI Blandine Kriegel reconnaît que "le rééquilibrage vers une immigration professionnelle est en cours, mais il ne peut pas se faire en un an". "Les efforts pour faire venir les cadres par exemple portent leurs fruits et le regroupement familial a beaucoup diminué. La tendance devrait se poursuivre en 2007", souligne Mme Kriegel.

Alors ministre de l'Intérieur, le président Nicolas Sarkozy avait estimé que sa loi du 24 juillet 2006 sur l'immigration choisie ne produirait ses effets qu'à partir de 2007.

Selon le rapport statistique du HCI, plus d'un étranger sur deux a été admis en France en 2006 pour un séjour d'au moins un an pour des raisons familiales. Ce sont d'abord des Algériens et Marocains, puis des Turcs.

A l'inverse, seulement un étranger sur six est admis pour des raisons professionnelles (+15,2%). Ce sont surtout des travailleurs saisonniers (43%) en majorité Polonais venus pour la cueillette des fruits et légumes ou pour les vendanges. Au total, le nombre de travailleurs saisonniers a augmenté de 6% entre 2005 et 2006.

En ce qui concerne les travailleurs permanents, le rapport indique qu'il y a de plus en plus cadres et ingénieurs (55%, +10 points) et de moins en moins d'ouvriers et employés (35%, -7 points) en 2006 par rapport à 2005. Le contingent de travailleurs permanents, dont un peu plus d'un tiers est d'origine africaine (38%), a augmenté de 17% en un an.

En 2006, la France a accueilli 7.354 réfugiés contre 13.770 en 2005, soit une baisse de 47% par rapport à l'année précédente. Mme Kriegel estime que "cette baisse s'explique notamment par le fait que davantage de pays sont désormais sûrs, ce dont il faut plutôt se réjouir".

Pour autant, souligne-t-elle, "aucun pays ne peut se passer d'une politique de contrôle": "la nôtre respecte les valeurs d'accueil et de diversité. Sauf si on instaurait des quotas par nationalité (actuellement discutés par la Commission lancée par Brice Hortefeux début février), ce qui remettrait en cause le principe d'égalité cher à la France".

Pour Mme Kriegel, "le contrat d'accueil et d'intégration est une grande réussite française. Mais il faudrait rapprocher la politique de la ville de la politique d'intégration". AP